

Sherbrooke, le 2 juillet 2024

OBJET : TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES EN VOCATION

Chers parents,

Le 21 juin 2016, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke acceptait la décision d'imposer des frais de 100\$ pour le transport (transport scolaire ou STS*) des élèves en vocation particulière dont le lieu de résidence n'est pas situé sur le territoire de l'école secondaire fréquentée par l'élève.

Si l'école secondaire de la Montée est votre école de quartier, vous n'avez rien à déboursier. Votre enfant utilisera le transport (transport scolaire ou STS*) si votre résidence est à plus de 1,6 km de l'école.

Pour les élèves considérés hors secteur, un formulaire de désistement sera offert lors de l'accueil administratif si vous désirez transporter votre enfant d'une façon alternative.

Si votre enfant utilise le transport (transport scolaire ou STS*), vous verrez apparaître le montant de 100\$ sur votre facture qui sera envoyée par courriel dans la semaine du 5 août 2024. Vous devrez payer la totalité de ce montant lors de l'accueil administratif. Vous pourrez payer par carte de crédit, carte de débit ou en argent.

Vous pouvez toujours communiquer avec la direction de l'école si vous désirez prendre un arrangement différent. Nous serons également disponibles lors de l'accueil administratif.

Espérant que ces informations vous seront utiles, veuillez agréer, chers parents, mes salutations distinguées.

Patrick Pinsonneault
Directeur

*Si la division du transport scolaire du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke attribue un laissez-passer de la STS à un élève, il y a des frais supplémentaires à payer par le parent de 23,30\$ par mois. Prix sujet à changement durant l'année scolaire.